

tenue par Monsieur Met, Juge des Référés
En présence de Monsieur Josserand, Greffier

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2605496	RAPPORTEUR: Monsieur Fabrice Met
Titre de l'affaire	demande de suspendre l'arrêté n° PC2218726Z0005 du 28 avril 2026 par lequel le Maire de la commune de Plerin a refusé la régularisation pour démolition partielle d'un bâtiment existant , modification de façades, et changement de destination d'un logement en bureau et locaux artisanaux en entrepôt situé rue de Beauregard	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SCI VATOUT	Maître BLEVIN Pierre-Alexis (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE PLERIN	

10 heures 15

01)	DOSSIER N° 2605518	RAPPORTEUR: Monsieur Fabrice Met
Titre de l'affaire	Demande de suspendre la décision du recteur de l'académie de Rennes du 10 juillet 2026 rejetant le recours gracieux formé par la requérante, ensemble la décision du jury du BTS « Professions Immobilières » (session 2026) constatant son échec à l'examen	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Madame
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES	

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2605529	RAPPORTEUR: Monsieur Fabrice Met
Titre de l'affaire	Demande de suspendre la décision du 28 juin 2026 par laquelle la direction des ressources humaines de l'armée de Terre (DRHAT) a implicitement refusé sa « demande de recrutement au titre d'une autre armée ou service	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Monsieur
Défendeur	MINISTERE DES ARMEES ET DES ANCIENS COMBATTANTS	
02)	DOSSIER N° 2605533	RAPPORTEURE: Madame Marie Thalabard
Titre de l'affaire	Demande de suspendre la décision implicite de rejet née du silence gardé par la direction des ressources humaines de l'armée de Terre (DRHAT) sur sa demande du 28 avril 2026 ; et d'ordonner toute mesure utile permettant son incorporation à l'Académie militaire de la gendarmerie nationale à compter du 4 août 2026	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Monsieur
Défendeur	MINISTERE DES ARMEES ET DES ANCIENS COMBATTANTS	
		Arrêté le 16/07/2026 Le juge des référés,